

FORMATION DES AGENTS ET EVALUATION DE L'EFFICACITE DE GESTION DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DES MONTS NIMBA-GUINEE AVEC L'OUTIL IMET2

AVEC L'APPLI TECHNIQUE ET FINANCIER DE BIOPAMA & UE-UNOPS

Du 28 Septembre au 03 Octobre 2020



Octobre 2020

A. RESERVE DE BIOSPHERE DES MONTS NIMBA



Paysage de la RB Nimba

Remerciements

Nous remercions infiniment le programme BIOPAMA et l'UNOPS et derrière les deux institutions l'Union Européenne qui ont joint leurs efforts pour la réalisation de cette initiative novatrice qui va guider la prise des décisions pour la gestion efficace des Aires protégées en Guinée.

Un remerciement particulier à Madame Tanya MERCERON, Coordinatrice régionale de BIOPAMA et son équipe pour la coordination et la facilitation du processus de la campagne et à Monsieur Radar NISHULLI, Expert et spécialiste en gestion des aires protégées de l'UNOPS, pour son accompagnement rapproché et son assistance sans faille à toutes les difficultés rencontrées pendant la campagne malgré la distance et ses occupations.

Il serait injustifié de ne pas remercier les Directions générales du Centre Forestier de Nzérékoré (CFZ) et ceux du Centre de Gestion de l'environnement des Monts Nimba et Simandou (CEGENS) qui non seulement ont personnellement participé à la campagne mais aussi mis à la disposition du coach des bonnes équipes des participants (Equipe de gestion et Communautés) qui ont fourni avec toute sincérité et honnêteté des réponses qui sont en leur maîtrise aux différentes questions du formulaire de l'outil IMET, réponses grâce auxquelles nous avons pu obtenir les résultats contenus dans ce rapport.

A tous nous disons grand merci.

L INTRODUCTION

I.1 CONTEXTE

Le Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA) vise à améliorer la conservation à long terme et l'utilisation durable des ressources naturelles dans les aires protégées et les communautés avoisinantes des pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique. Il s'agit d'une initiative du Groupe des pays ACP financée par le 11e Fonds Européen de Développement de l'Union Européenne, mise en œuvre conjointement par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne (CCR-CE). S'appuyant sur les cinq premières années d'activités financées par le 10e Fonds Européen de développement, la seconde phase de BIOPAMA met un accent sur la mise à disposition d'outils et des services pour renforcer la gestion des données et de l'information, améliorer les connaissances et accroître les capacités en faveur de la planification et de la prise de décision en matière de biodiversité et aires protégées. Cette seconde phase offre aussi des opportunités de financement, à travers le fonds d'action, pour la réalisation d'initiatives concrètes de conservation au niveau local et des paysages.

Des informations exhaustives et fiables, ainsi que la capacité à les interpréter et à les utiliser, sont des éléments essentiels pour la planification et la prise de décision efficace dans les aires protégées en Afrique de l'Ouest. Il est essentiel que les décisions sur l'utilisation des écosystèmes terrestres et marins soient durables à court, moyen et long termes, cela afin d'éviter de compromettre le capital naturel et les services écosystémiques multiformes qui sont le fondement de l'économie des nations et de la vie socioculturelle des populations dans notre région. Les aires protégées (APs) jouent un rôle crucial dans cet effort, d'où le besoin et la nécessité urgente de disposer d'outils et services opérationnels efficaces d'appui à la prise de décision politique, stratégique et opérationnelle.

Ainsi, BIOPAMA, et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ont joint les efforts pour la réalisation d'une initiative novatrice : la réalisation de l'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées au niveau de 13 aires protégées en Guinée, Grâce à l'utilisation de l'outil intégré sur l'efficacité de gestion (IMET). Pour le CFZ trois aires protégées (Réserve de biosphère de Ziama, La forêt classée de Diécké et la forêt classée des Monts Béro) ont déjà fait l'objet de l'administration de l'outil lors de la précédente campagne (2019) et celle de 2020 couvre également trois Aires protégées notamment : La forêt classée du Pic de Fon, La Forêt classée de Bonama pour le compte du CFZ et la Réserve de Biosphère des Monts Nimba pour le compte de CEGENS.

Pour atteindre cet objectif le CFZ et l'UICN à travers le programme BIOPAMA ont signé un accord qui s'inscrit dans le cadre d'exécution et de renforcement des capacités des gestionnaires des aires protégées de la Guinée sous la gestion du CFZ pour une meilleure gouvernance des ces APs.

Parmi les résultats immédiats de l'initiative, nous pouvons envisager :

- (i) le renforcement des capacités des conservateurs des Aires protégées précédemment citées,
- (ii) l'évaluation de l'efficacité de gestion des sites concernés,
- (iii) l'analyse préliminaire avec l'équipe de gestion.

I.2 OBJECTIF

1.2.1 Objectif global

Contribuer à l'amélioration de la planification, suivi et évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées pour orienter les activités à des résultats fixés.

1.2.2 Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit de :

- De former les gestionnaires sur l'utilisation de l'outil IMET ;
- Collecter participativement les données sur l'efficacité de gestion des Aires Protégées concernée ;
- Procéder à l'analyse préliminaire des résultats de collecte.

1.3 METHODOLOGIE :

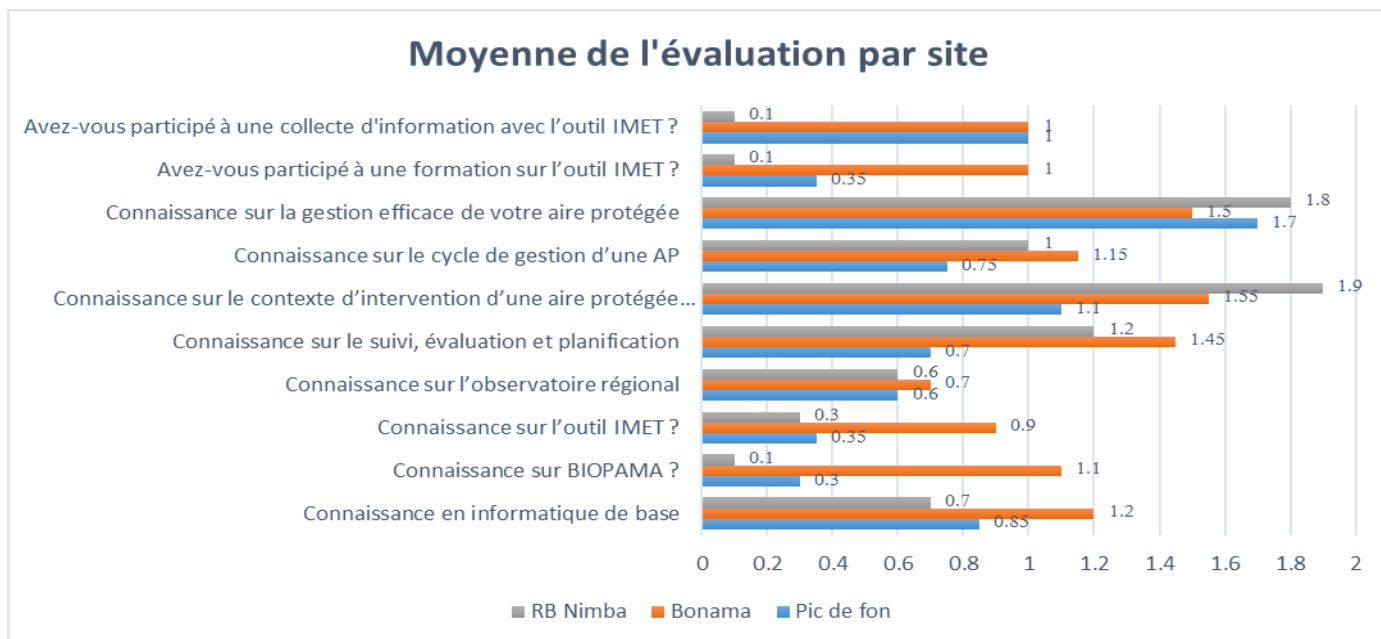
1.3.1 Méthodologie de la formation sur le logiciel IMET

Elle a consisté à la (l') :

◇ Organisation d'une séance de deux jours par site en présence de 18 conservateurs et 2 agents communautaires (Membres du comité de gestion villageoise) et quelques hauts cadres et cadres de la Direction Générale du CFZ/CEGENS (Centre de gestion de l'environnement Nimba-Simandou). Pendant cette partie, sur la base du COMIT les présentations sont faite sur :

- ✓ BIOPAMA, de l'Observatoire et de l'outil IMET
- ✓ La gestion et la gouvernance des aires protégées
- ✓ Au-déla des outils de l'évaluation de l'efficacité de gestion
- ✓ Présentation détaillée de l'outil hors ligne (Offline)
- ✓ Installation de logiciel et explication sur son fonctionnement.
- ✓ Exercices de remplissage du formulaire IMET

Avant la formation, nous avons procédé à une évaluation des capacités des participants par une fiche d'autoévaluation dont les résultats sont repris dans les graphique ci-dessous :



C.1. CONTEXTE

C.1.1. Informations générales

◆ Présentation de la Réserve de Biosphère des Monts Nimba et des zones périphériques

◆ Situation géographique et administrative

Les Monts Nimba forment une chaîne montagneuse orientée Nord Est – Sud-Ouest, mesurant 40 km de longueur sur 12 km de largeur, avec une hauteur moyenne qui oscille entre 600 et 700 m (Carte 1). Ce massif qui appartient à la dorsale guinéenne est situé à la frontière entre la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Libéria autour des latitudes 7°25' - 7°35' N et des longitudes 8°20' - 8°30' W, avec des sommets qui culminent entre 1500 m et 1752 m d'altitude au Mont Richard-Molard. Avec une superficie de 145 200 hectares, la RBMN présente une structure qui comprend trois aires centrales (Monts Nimba, Bossou et Déré), une zone tampon et une aire de transition.

- Le classement de cette chaîne de montagne en réserve de biosphère a pour objectif;

- La conservation des bassins versants tributaires des différents cours d'eau qui y prennent leur source; La conservation de la biodiversité et la protection de l'environnement;
- La promotion de la recherche développement et/ou scientifique;
- L'éducation environnementale;
- La surveillance continue de l'environnement.

Sur le plan administratif, les aires centrales et les zones tampons sont situées dans la préfecture de Lola et occupent tout ou en partie les territoires des CRD de Bossou, N'Zoo, Tounkarata, Gama-Béréma et la commune urbaine de Lola Centre.

◆ **Les aires centrales :**

Les aires centrales sont strictement protégées et interdites à toutes activités humaines, sauf dans un but scientifique ou dans le cadre d'opérations d'aménagement autorisées par le Ministère en charge de l'Environnement, des Eaux et Forêts et du Développement Durable. Elles doivent être gérées de manière durable afin d'atteindre les objectifs de conservation et de développement durable. Ces aires doivent permettre d'assurer la conservation de la biodiversité et la préservation des espèces animales et végétales, des écosystèmes fragiles et des habitats menacés ou en voie de disparition.

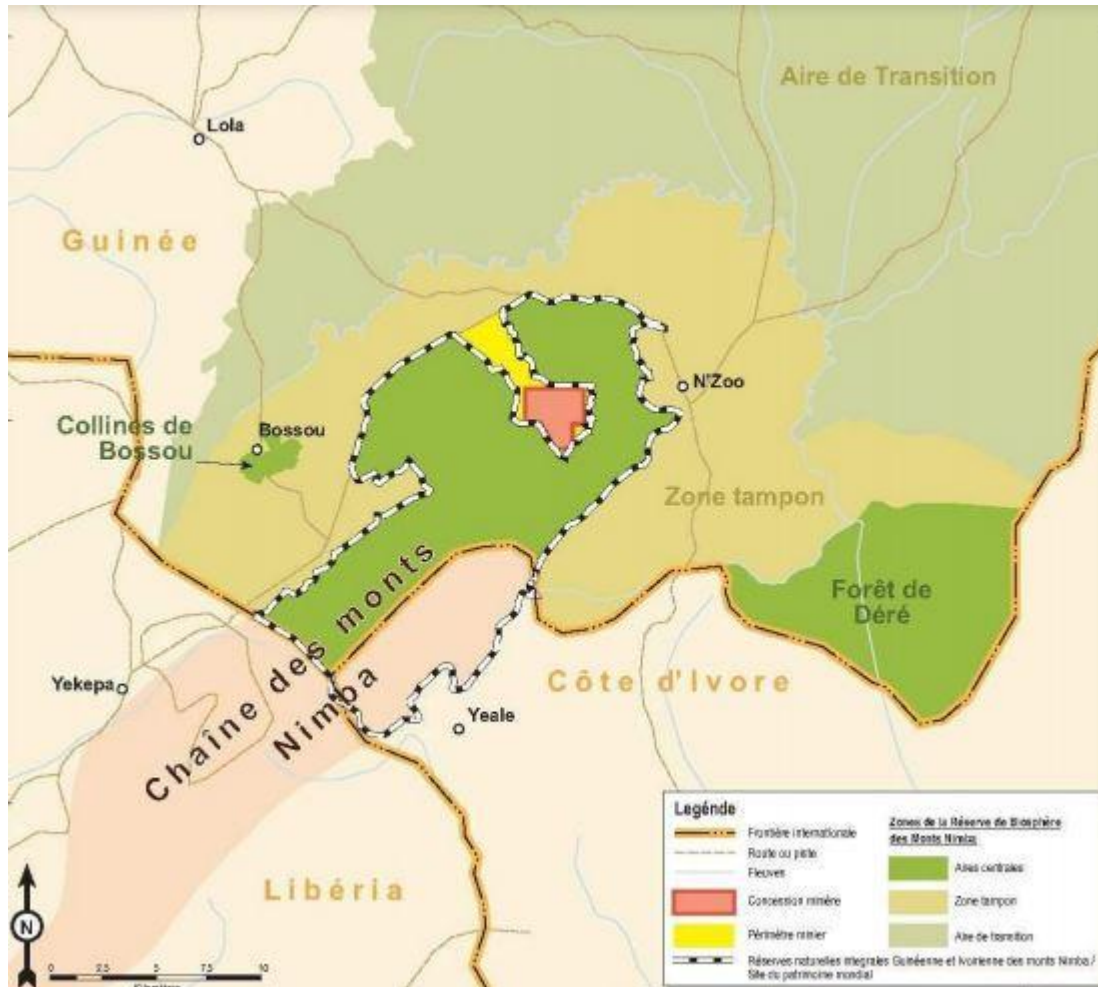
L'aire centrale des monts Nimba (12 540 ha), Site du Patrimoine Mondial, englobe la partie guinéenne de ce massif montagneux hormis la zone d'exploitation minière (1550 ha) située dans la zone tampon. Elle est constituée d'un ensemble de hauts sommets tels que: Richard Mollard (1752 m), Sempéré (1650 m), Pierré Richaud (1611 m), Leclerc (1568 m) et les Monts Génies (1531 m). Cette zone qui fait partie des sites prioritaires pour la conservation de la biodiversité des écosystèmes forestiers de Haute Guinée présente des diversités floristiques et fauniques exceptionnellement riches.

L'aire centrale de Bossou (320 ha), est constituée d'un ensemble de collines (encore appelées collines des chimpanzés) de faible altitude entourées par des savanes. A l'exception de la colline de Gban qui est couverte par une forêt secondaire évoluée avec quelques reliques de forêts de basse et de moyenne altitudes, aucun flanc ou sommet de colline n'est épargné par les activités agricoles et de chasse. Cependant, il faut mentionner que les chimpanzés sont sacrés pour les habitants de Bossou et jouissent à cet effet d'une protection traditionnelle. Un projet de corridor vert et de suivi de ces primates est entrepris conjointement par les gouvernements Japonais et Guinéen, représentés respectivement par les institutions KUPRI et IREB, visant à relier les forêts de Bossou à celle du Nimba au niveau des villages de Nion et Seringbara, ceci dans l'espoir qu'il serve de couloir de migration boisé aux chimpanzés et autres espèces de faune.

La forêt classée de Déré (8920 ha) qui est une forêt transfrontalière limitée à l'est par la frontière entre la Guinée et la Côte d'Ivoire, autrefois a subi une influence anthropique très prononcée avec une dégradation de près de 90% de la forêt. Il a fallu à ce sujet une forte implication de l'Etat et des partenaires (UNOPS) ainsi que la collaboration avec le gouvernement ivoirien pour déguerpir de cette forêt les occupants. Cependant, malgré cette importante dégradation de la végétation, la zone de Déré contient en plus ces îlots forestiers quelques reliques des plaines de basse altitude, de forêts d'altitudes, des collines, de forêts marécageuses et de forêts secondaires qui abritent encore une richesse floristique et faunique d'importance pour la conservation.

La zone tampon : C'est une zone où les activités sont strictement contrôlées et fait l'objet d'une surveillance accrue afin d'assurer une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles. L'exploitation des produits forestiers, la chasse et la pêche sont strictement réglementées, ainsi que l'usage des feux pour les défrichements. Elle est conçue comme une zone d'expérimentation pour le développement de nouvelles méthodes de culture et l'apprentissage du petit élevage, la promotion des pépinières et des plantations forestières. La zone tampon couvre une superficie de 35 140 ha, y inclus la zone d'exploitation minière et compte près d'une vingtaine de villages dont les populations vivent de l'agriculture, l'élevage, la chasse, la pêche et la cueillette. La plupart des villages frontaliers ont enregistré dans le passé un afflux de réfugiés qui ont exercé une très forte pression sur la biodiversité et les écosystèmes forestiers.

L'aire de transition : Elle est plus vaste (88 280 ha) et abrite la plupart des villages de la région des Monts Nimba. Cette aire fortement dégradée qui subit une très grande pression humaine sert de support de développement des activités pilotes initiées dans la zone tampon. (*Voir carte de Zonage*)



Carte 1 : Zonage de la Réserve de Biosphère des Monts Nimba

◆ Faune

Le massif des Monts Nimba et du Site du Patrimoine Mondial sont considérés comme l'une des zones prioritaires pour la conservation de la biodiversité mondiale en raison de son haut degré d'endémisme. Ils abritent une grande diversité biologique avec près de 85% des espèces constitutives de la biodiversité faunique de la Guinée, soit 3482 espèces animales observés dans différents biotopes dont 698 espèces de vertébrés et 2784 espèces d'invertébrés (2545 espèces d'insectes et 239 espèces de crustacés, mollusques, arachnides, oligochètes et myriapodes).

Au total 132 espèces de mammifères sont connues de la région des Monts Nimba, dont 18 espèces d'intérêt particulier pour la conservation parmi lesquelles 09 sont à répartition restreinte, une espèce à aire disjointe et trois espèces endémiques au Nimba. On rencontre des grands mammifères comme le chimpanzé (*Pan troglodytes verus*), le buffle (*Syncerus caffer nanus*), le potamochoère (*Potamochoerus porcus*) et les céphalophes (*Cephalophus niger*, *C. sylvicultor*, *C. dorsalis*, *C. monticola maxwelli*). Ces grands mammifères sont, dans leur très grande majorité, devenus rares. Certaines espèces comme la panthère (*Panthera pardus*), le bongo (*Tragelaphus euryceros*) et

l'hippopotame pygmée (*Choeropsis liberiensis*) autrefois signalés dans la région ont très vraisemblablement disparu de nos jours.

Quelques 66 espèces d'amphibiens sont connues des Monts Nimba, avec 19 espèces d'intérêt particulier pour la conservation et 07 espèces endémiques (*Arthrolepis nimbaensis*, *Schoutedenella (Arthrolepis) crusculum*, *Nimbaphrynoides liberiensis*, *Nimbaphrynoides occidentalis*, *Hyperolius nimbae*, *Phrynobatrachus annulatus* et *Amnirana occidentalis*). Deux espèces (*Nimbaphrynoides liberiensis* et *Nimbaphrynoides occidentalis*) sont en danger critique, trois (*Amnirana occidentalis*, *Arthrolepis crusculum* et *Phrynobatrachus annulatus*) en danger et une vulnérable (*Conraua alleni*).

C.1.2. Niveau de contrôle de l'aire protégée :

L'agriculture est la première activité pratiquée par les populations riveraines et mobilise en moyenne 80% de la population totale. Elle est considérée comme la première cause de déforestation, de dégradation du couvert végétal et des écosystèmes forestiers dans la région des Monts Nimba. Des activités de patrouilles groupées avec l'appui des partenaires (UNOPS et SMFG) y sont effectuées mais qui semble insuffisant pour un contrôle global de la zone. Une enclave minière (partie de la réserve déclassée par l'Etat) : existe dans l'aire centrale de Nimba l'une des principales raisons pour lesquelles le Nimba est classée aujourd'hui comme site du patrimoine mondial en péril.

Il a été impossible pendant l'évaluation de qualifier à titre formel le niveau de contrôle de l'Aire Protégée par le fait qu'il n'y a pas une base des données. Quelques données existent mais ne sont pas logées dans une base des données fonctionnelles. Il faut dès à présent mettre en place une base des données pour bien garder les données jusque-là collectées, les analyser et donner une tendance au contrôle du site.

C.1.3. Ressources humaines financières et matériels

C.3.1. Ressources humaines

L'effectif actuel du personnel est disproportionné à la taille du site et aux menaces que subit ce dernier. La configuration de l'Aire protégée est un autre facteur de taille qui nécessite un nombre suffisant des conservateurs pour assurer la protection de ce site. La réalité des autres sites sur les postes vacants au niveau des différentes sections reste la même aussi pour Nimba. Plusieurs sections restent aujourd'hui sans responsables.

La Direction Générale joue en même temps le rôle dirigeant du Site privant ce dernier d'une certaine autonomie dans la prise de décision.. En cela nous proposons l'élaboration d'un cadre organique qui reprend tous les programmes de gestion efficace d'une Réserve de Biosphère. Une façon de sortir de l'imbroglio actuel et aussi de responsabiliser réellement les agents.

Tableau 1 : Besoin en effectifs pour la RB Nimba

Fonctions	Effectifs adéquats	Effectifs réels	Différences à combler
-----------	--------------------	-----------------	-----------------------

Conservateur en Chef	1	1	0
Programme administration	5	0	5
Programme de Surveillance	145	55	90
Programme suivi évaluation	1	0	1
Programme IEC	3	0	3
Programme développement durable communautaire	1	0	1
Programme gestion transfrontalière	3	0	3
Programme suivi écologique	5	0	5
Programme Ecotourisme	5	0	5
Total	169	56	113

L'on peut constater ne serait-ce qu'en regardant ce tableau du cadre logique proposé à titre consensuel avec l'équipe de gestion et la Direction du CEGENS, que le Nimba affiche un gap important d'effectif de terrain (une différence de 113) pour sa gestion durable surtout quand on considère son statut de réserve à gestion transfrontalière avec deux pays voisin dont le Libéria et la Côte d'Ivoire.

C.3.2 Ressources Financières

Le PTA du Mont Nimba élaboré en 2019 a estimé le coût de fonctionnement annuel à 1 802 736,44 \$ (dollars américains). Malheureusement, faute de moyens financiers, ce plan de travail n'a pas été mis en œuvre et a été reconduit tactus en 2020. Cependant les ressources du site attirent plusieurs partenaires techniques et financiers parmi lesquels nous pouvons citer UNESCO-UICN, UE-UNOPS, GEF Mano, Zaly mining, Sama ressource, Station scientifique des Monts NIMBA (SSMN), Institut de recherche environnemental de Bossou (IREB), Fauna & Flora International (FFI), la SMFG, etc... qui contribuent chacun plus ou moins dans la gestion soit par l'expertise, la recherche scientifique, la collaboration et/ou l'appui financier. Pour ce qui est de financement, la SMFG appui le site pour son fonctionnement ainsi que la mise en place de pare-feux pour la lutte contre les feux de brousse à la hauteur de 10 822\$ par an qui est également géré par le même partenaire selon l'équipe de gestion, le deuxième partenaire est l'UE à travers le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour l'appui à la réalisation des activités de surveillance (patrouilles groupées).

Le tableau ci-dessous ressort les différents partenaires et leurs contributions chiffrées pour l'année 2020

Tableau 2 : Partenaires financiers RBNimba

Partenaires	Activités appuyées	Montant
UNESCO-UICN		
UE-UNOPS	Patrouilles	Mars: 12 115 000 gnf Avril : 12 110 000 gnf Mai : 12 105 000 gnf Juin : 12 109 000 gnf Août :12 110 000 gnf Soit 60 549 000 FG
GEF-Mano		
Zaly-Mining		
Sama Ressources		
SSMN « Station scientifique des Monts Nimba »		
IREB		
FFI		
SFMG	Lutte contre les feux de brousse	10 822 USD
L'Etat Guinéen		

Comme cela peut se lire dans le tableau ci-dessus, seules les contributions de deux partenaires ont été données par la Direction Général du CEGENS. Par manque d'un service financier, il a été difficile de capturer en termes d'argent les contributions des autres partenaires. Il faudra qu'un service financier soit mis en place aux Monts Nimba pour rendre la gestion plus transparente et fiable. L'Unesco recommandait déjà en son temps dans son rapport sur l'état de conservation du site d'effectuer une étude de faisabilité afin de définir un mécanisme financier durable pour le bien de la réserve.

C.1.3.3 Ressources Matériels/Infrastructures

La réserve de biosphère des Monts Nimba avec une superficie de 145 200 hectares, elle présente une structure qui comprend trois aires centrales (Monts Nimba, Bossou et Déré) éloignées les unes des autres, une zone tampon et une aire de transition. Les

matériels et les équipements de terrain sont insuffisants pour assurer une gestion efficace de ces forêts. Aussi les infrastructures à disposition sont toutes vétustes de nos jours et très insuffisantes. Un bureau nouvellement construit n'est pas utilisé en face duquel on trouve des fondations abandonnées destinées pour la construction de la base-vie. La construction et réhabilitation des infrastructures de base (base-vie et postes de contrôle) ainsi que le renforcement des matériels et équipements doivent être parmi les premières priorités des Monts Nimba.

C.1.4. Espèces phares, menacées ou endémiques

Le tableau ci-dessous reprend la liste des espèces phares, menacées, endémiques choisies comme indicatrices de l'aire protégée lors de l'évaluation participative.

Tableau 3 : Espèces phares RBNimba

Espèces	Statut				Estimation population
	Phare	Menacée	Endémique	Exploitée	
<i>Pan troglodytes</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Nimbaphrynoides occidentalis</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Micropotamogale lamottei</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Hyperolius zonatus</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Crocidura nimbae</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Hipposideros lamonte</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Caracal aurata</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Phataginus tetradactyla</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Chiloglanis lamottei</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Aplocheilichthys nimbaensis</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Neolemonniera clitandrifolia</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Kigelia africana</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Okoubaka aubrevillei</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Picdenia stomp africana</i>					

Les quelques rapports de suivi écologiques produits jusque-là par les gestionnaires ne mentionnent pourtant pas la présence d'aucun de ces animaux cibles de conservation. Une question se pose est – ce puisqu'ils n'existent plus ou bien c'est parce que les conservateurs ne savent pas identifier les espèces pendant la collecte des données ou c'est parce qu'il n'y a pas eu des patrouilles spécifiques à ce sujet.

Si c'est le premier cas, il faudra alors refaire les inventaires. Normalement les inventaires reprennent tous les 4 ou 5 ans. Pour le cas de ce site, le temps est déjà largement dépassé (8 ans) et si c'est le deuxième cas, il faudra former les équipes actuelles sur l'identification des espèces afin qu'ils puissent à chaque sortie de suivi

écologique documenter sur ces animaux et Mettre en place un système de suivi écologique et une base de données avec références géographiques pour toutes les données scientifiques collectées sur le site

C.1.5. Pressions ou menaces:

Le tableau ci-dessous dégage les différentes menaces sur le site et leur degré de gravité. En plus de tout ce qui est repris dans le tableau, les gestionnaires ont mentionné aussi les feux de brousse comme une des graves menaces les plus importantes pour l'intégralité du Site du Patrimoine Mondial et la survie des prairies et des forêts d'altitude. Ces feux de brousse répétitifs provoqués par les chasseurs pour faciliter la chasse et le braconnage, et par les éleveurs pour favoriser la repousse des herbes fraîches dans les espaces propices à l'élevage sont à la base de la conversion progressive des formations boisées en formations herbeuses ont signalé les participants à l'évaluation.

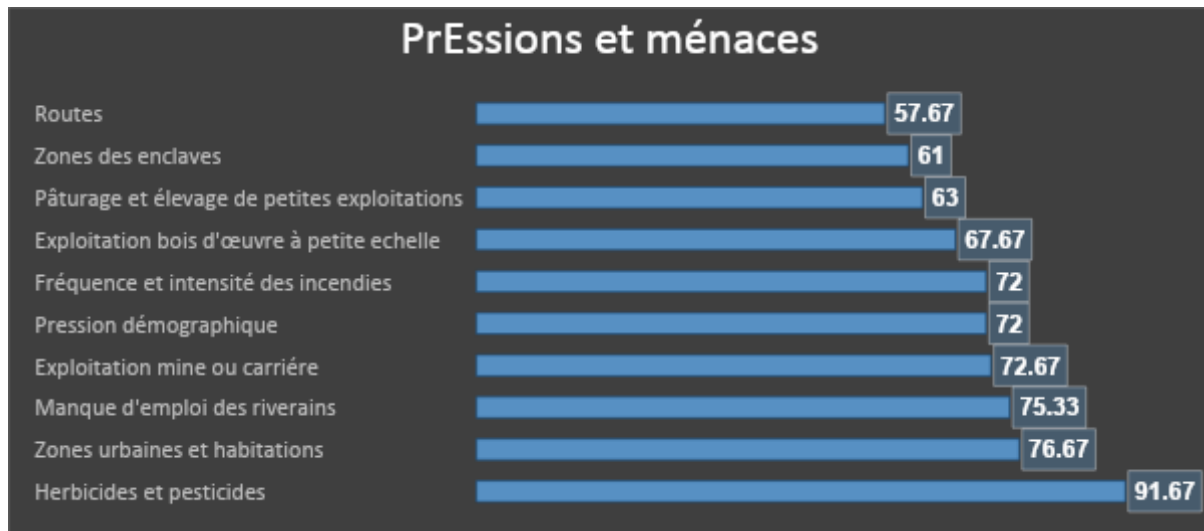


Figure 18 : Pressions et Menaces sur la RBMNimba

C.1.6. Changement climatique

Aucune action n'est prise en compte par le site de façon spécifique dans la lutte contre le changement climatique notamment l'atténuation et l'adaptation.

Avec une température généralement élevée avec une moyenne annuelle d'environ 25 à 29°C en basse altitude (450-550m). Sur les crêtes entre 1650 et 1750m d'altitude, elle tombe jusqu'à 21 à 19°C. Le taux d'humidité est constamment élevé dans la région, la moyenne annuelle de l'humidité relative de l'air se situe autour de 80% et le maximum oscille autour de 90% en face d'une exploitation minière en plein cœur de la zone intégrale, un système de suivi des changements climatiques s'avère indispensable pour mieux suivre l'impact de l'exploitation minière en plein cœur de la zone intégrale.

C.1.7. Services écosystémiques

Les services écosystémiques fournis par la RBMN se traduisent dans le service d'approvisionnement (nourriture, plantes médicinales, matériaux de construction et énergies), le service de régulation et le service culturel.

D'après le dernier recensement national de 2014 la population autour de la réserve s'élève à 171 561. L'agriculture est la première activité pratiquée par cette population et mobilise en moyenne 80% de la population totale. Elle est considérée comme la première cause de déforestation, de dégradation du couvert végétal et des écosystèmes forestiers dans la région des Monts Nimba.

La région des Monts Nimba regorge de nombreux PFNL parmi lesquels plusieurs sont utilisés par les populations riveraines pour leur subsistance ou pour la vente.

C.2. ANALYSE DE L'EFFICACITE DE GESTION DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DES MONTS NIMBA

L'efficacité de gestion était évaluée au niveau de 6 étapes du cycle de gestion à savoir le contexte de gestion, la planification, les intrants, le processus, les résultats/extrants et l'effets/impacts.

Après application de la formule ci-après,

$$IMET = \left(\frac{\sqrt{Contexte} + \sqrt{Planif} + \sqrt{Intrant} + \sqrt{processus} + \sqrt{Resultat} + \sqrt{Impact}}{6} \right)^2$$

Le score de synthèse de l'évaluation IMET de la Réserve de biosphère des Monts Nimba 2020 est estimé à : 39.15%

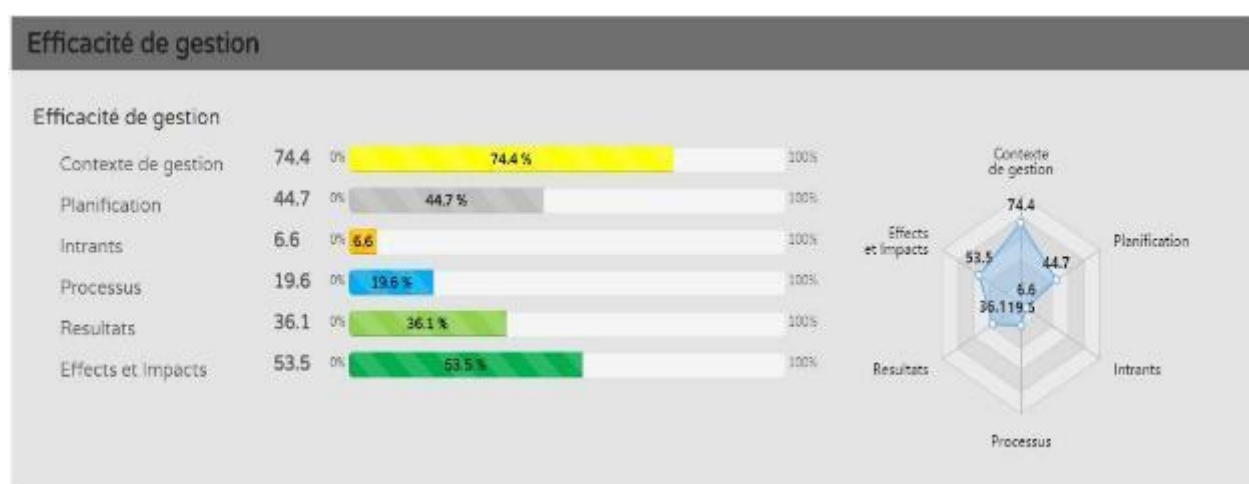


Figure 19 : Efficacité de gestion de la RBMNimba

C.2.1 Contexte de gestion

Trois indicateurs ont été évalués pour renseigner sur le contexte de gestion de la Réserve de biosphère des Monts Nimba. Il s'agit de : (1) valeur et importance de l'aire protégée, (2) contrainte et/ou appui externe de l'environnement politique dans la gestion du parc et (3) menaces sur les valeurs.

Pour mieux éclairer la valeur et l'importance de l'aire protégée, cinq (5) sous indicateurs sont utilisés à savoir :

- Gouvernance/parteneriat ;
- Influence du statut national de l'aire protégée ;
- Degré d'importance attribué dans la gestion aux espèces animales cibles de conservation et aux habitats terrestres caractéristiques ;
- Degré d'importance attribué dans la gestion aux effets du changement climatique ; et
- Degré d'importance attribué dans la gestion au maintien des services éco systémiques les plus significatifs.

Le graphique ci-dessous donne le résultat de l'évaluation. Contexte de gestion 74,4%



Figure 20 : Contexte gestion de la RBMNimba

D'emblée, l'on peut remarquer qu'à part les contraintes liées ou soutien extérieur en faveur du site et les menaces qui pèsent sur celui-ci le reste d'éléments d'évaluation du contexte de gestion sont positivement évalués par les participants à l'évaluation.

C.2.2. Planification :

L'évaluation de planification à l'aire protégée a été faite sur base de 6 indicateurs. Il s'agit de :

- 1) Adéquation de dispositions législatives et réglementaires ;
- 2) conception et configuration de l'aire protégée,
- 3) démarcation participative de l'aire protégée et
- 4) le plan de gestion
- 5) le plan de travail et
- 6) les objectifs de la Forêt classée.

Le graphique ci-dessous détaille le résultat de l'évaluation de la planification qui est de 44.7%.

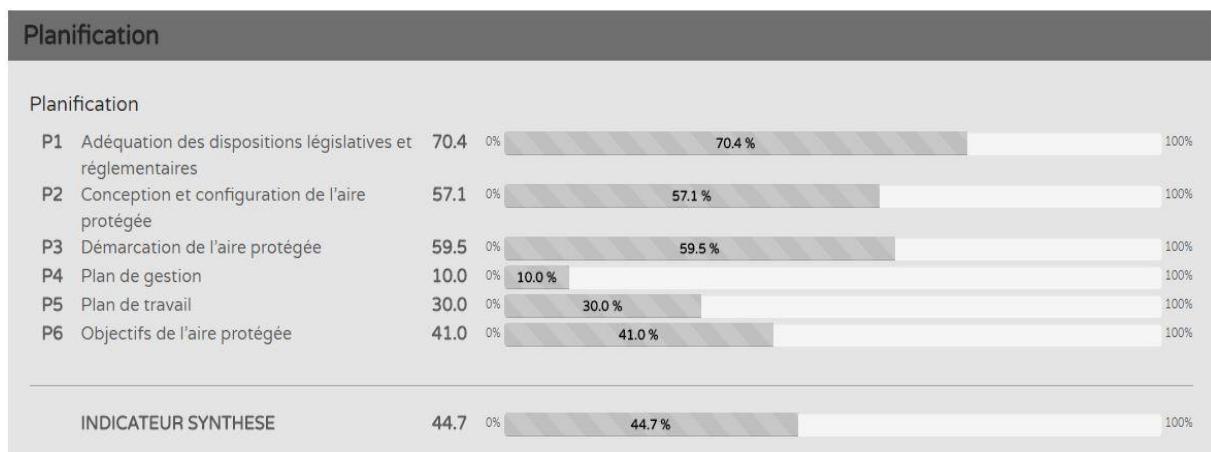


Figure 21 : Planification de la RBMNimba

Le site possède un Plan de gestion inachevé et non validé dont l'élaboration a commencé en 2014. Cependant, le PTA prend de références certaines de ces activités dans ce plan qui sont difficilement mis en œuvre par manque de financement. L'urgence s'impose pour la mise à jour de cet ancien plan de gestion pour permettre à ce grand parc de refléter son statut de réserve de biosphère et du site du Patrimoine mondiale.

C.2.3. Les Intrants

L'évaluation des intrants a porté sur 5 indicateurs à savoir :

- les informations de base,
- l'effectif du personnel,
- le budget,
- la sécurisation du budget et
- les infrastructures et équipement.

Le graphique ci-après en donne les résultats épouvantables suivants. Intrants : 6,6%

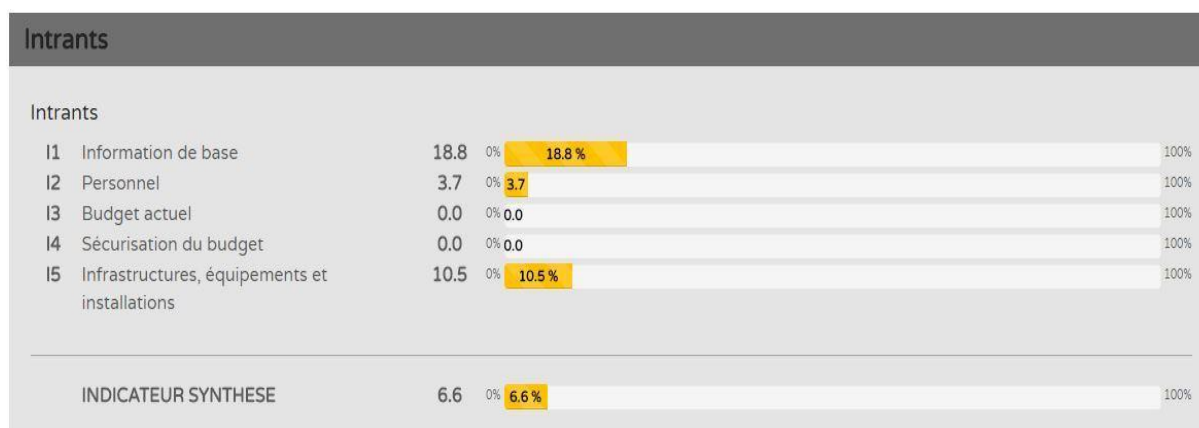


Figure 22 : Intrants de la RBMNimba

Suite à l'absence d'un service approprié de gestion financière, la situation budgétaire du site n'a pas transpirée lors de l'évaluation. Les réponses données lors de l'évaluation ressortent le flou dans la gestion financière.

Comme dit plus haut, aucune organisation mise en place qui centralise les données de base (18%). Le personnel est insuffisant, moins formés et moins équipés (3,7%), aucun budget sécurisé à part le salaire du personnel (0%) les infrastructures sont pour les existants vétustes et la base vie-inachevée.

Il faudra absolument renforcer les capacités du site, notamment en lui allouant les ressources financières et techniques nécessaires pour accomplir sa mission ;

C.2.4. Processus

Le processus a été évalué sur base de 16 indicateurs regroupés en 6 thématiques clefs notamment : 1- les Systèmes et processus de gestion interne, 2-Protection (Lutte Anti Braconnage), 3- Relations avec les parties prenantes (Conservation Communautaire) ; 4. Gestion du tourisme 5. Suivi écologique et recherche ; et 6 Gestion des Services éco systémiques.

Les résultats de l'évaluation du processus qui reflète la vraie mise en œuvre des activités sont repris dans le graphique ci-dessous.

Evaluation globale du processus (mise en œuvre des activités) : 19,6%

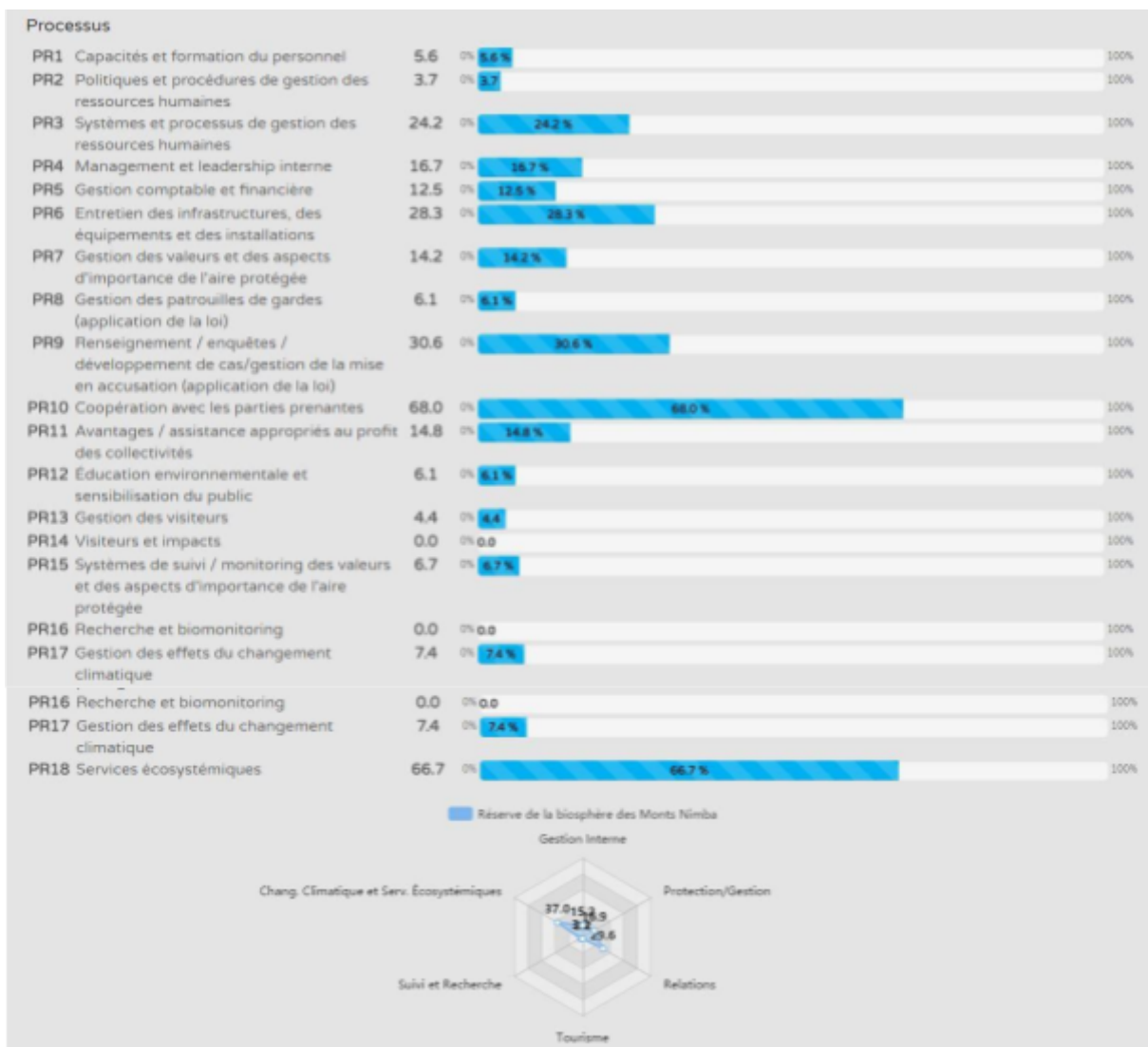


Figure 23 : Processus de la RBMNimba

L'évaluation du processus confirme de façon plus détaillée ce qui était déjà commentée plus haut au niveau du contexte et de la planification. A part la coopération avec les parties prenantes évaluée à 68% les reste des éléments évalués sont en dessous de la moyenne d'autres mêmes sont évaluées à 0%.

C.2.5. Résultats/Extrants

Deux indicateurs ont été pris en compte à savoir :

1. la capacité de la mise en œuvre des activités,
2. le degré d'atteinte des résultats.

Comme l'indique le graphique ci-dessous la mise en œuvre du PTA est évaluée à 16,7% contre 66,7% des résultats atteints et une domination de l'aire protégée de 25% soit une moyenne de 36,1%.

La planification est faite sur la base d'un plan de gestion qui ne tient pas en compte toute les réalités de gestion de l'AP, pour remédier à cela l'actualisation du présent plan d'aménagement et de gestion qui soutiendra la mise en place d'une cellule de planification, suivi et évaluation est donc vitale pour suivre la mise en œuvre des plans de travail et canaliser tous les résultats atteints.

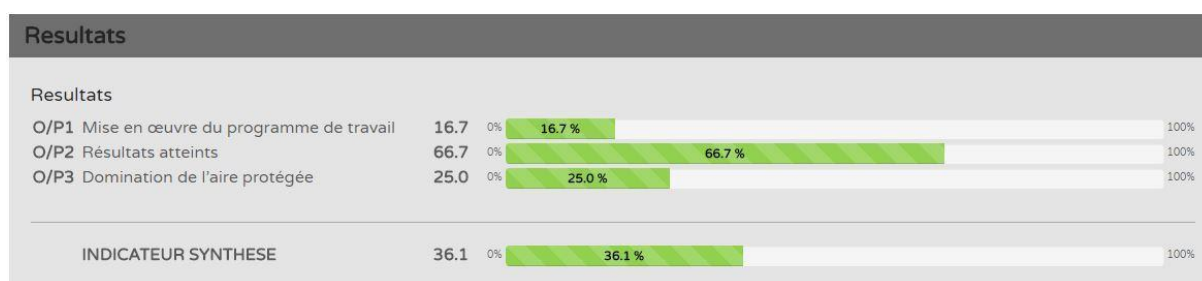


Figure 24 : Résultats de la RBMNimba

C.2.6. Effets/Impacts

Pour évaluer les effets et impacts des activités de gestion de la RBMN, tous les six indicateurs de l'outil IMET ont été pris en compte notamment :

1. l'atteinte des objectifs de conservation,
2. l'état de conservation des valeurs désignées,
3. la tendance de l'état de conservation des valeurs désignées,
4. l'impact socio-économique de la gestion de l'AP sur les communautés locales,
5. les effets/impacts des activités de gestion dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ;
6. les effets et impacts de la gestion sur le maintien et valorisation des services éco systémiques.

Signalons que les effets et Impacts de la gestion ont été évalués globalement à 53,5%. Ci-après le graphique de l'évaluation des effets/impacts des activités de gestion à la forêt la RBMN qui renseigne sur les scores obtenus par chaque indicateur concerné.

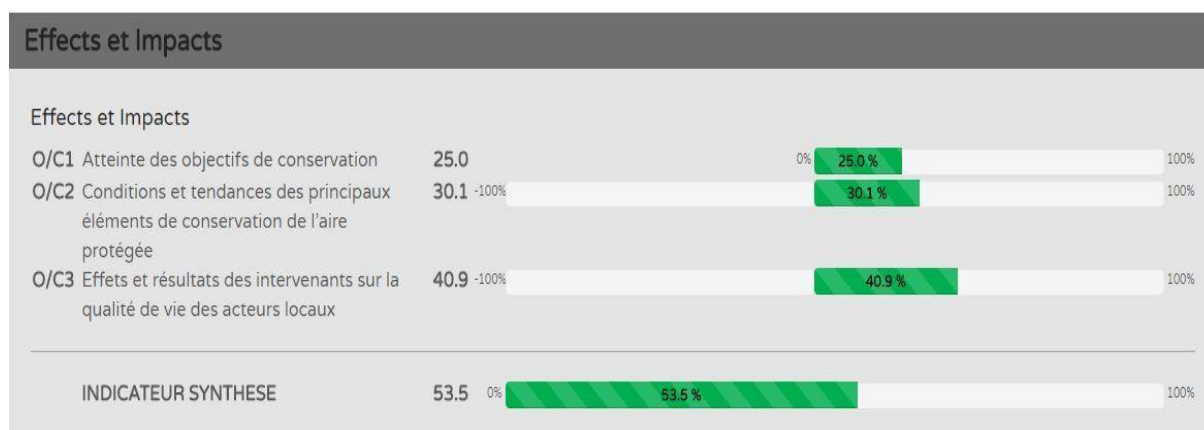


Figure 25 : Effets et Impacts de la RB Nimba

L'atteinte des objectifs de conservation, comme l'état et la tendance de conservation sont très faibles. Le site n'ayant pas des indicateurs préétablis à cette fin, l'évaluation réaliste de cette orientation s'est limitée aux déclarations des conservateurs et également la consultation de quelques documents du site comme le PAG et le rapport des études récemment menées.

C.3. DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION

A la fin de chaque Elément du contexte d'intervention ou du cycle de gestion, il est défini d'une manière tout à fait participative les objectifs et les cibles indiqués dans le tableau ci-dessous. Ils seront utilisés pour améliorer la gestion, et plus spécifiquement la planification, la mobilisation des ressources (intrants), les phases de processus et pour le suivi des activités de gestion de l'aire protégée.



Photo 6 : Equipe collecte de la RB Nimba

N°	Eléments du Contexte de gestion ou du cycle d'Intervention	Objectifs	Indicateurs	Ligne de base	Commentaires
CONTEXTE D'INTERVENTION					
CTX 1.7	conservation relatifs à la gouvernance , les partenariats et la désignation de l'aire protégée	Adhésion des communautés à la politique de gestion participative, efficace et durable de la réserve	- Nombre des conventions signées et mise en œuvre annuel - Nombre des comités villageois de gestion opérationnel	Implication partielle de la communauté dans la gestion de la réserve Insuffisance d'appui au développement	Pour une gestion efficace et participative de la réserve de biosphère des Monts Nimba, il faut actualiser le PAC qui en compte toutes les préoccupations de la gestion de la réserve
		Diversifier les partenaires techniques et financiers et mettre en place un mécanisme d'auto financement du site	Nombre des contrats effectifs signés avec les partenaires technique et financiers	10 partenaires existants 2020 Insuffisance d'appui	
		Redynamiser le climat de confiance entre la structure de gestion et les partenaires	Nombre des projets réalisés en collaboration avec les partenaires	Protocoles d'accords existants respectés partiellement	

		Réactualiser le plan d'aménagement et de gestion	Un PAG approuvé par le MEEF 2021	Existence d'un PAG non adopté 2020	
CTX 2.5	conservation relatifs à l' extension , les limites , l' indice de configuration et la protection de l'aire protégée	Ouverture et matérialisation participative des toutes les limites de la réserve	X km de la limite ouverte et matérialisée fin 2022	Inachèvement de la matérialisation des limites Non-respect des limites par endroit	Pour une gestion durable, l'ouverture participative des limites avec les communautés locales pour éviter la contestation de cette dernière est souhaitable
		Définir, en consultation avec les partenaires locaux concernés, une zone tampon pour le bien possédant un statut juridique approprié, et renforcer la conservation du bien par une gestion durable des ressources naturelles au sein de cette zone tampon ;	Une cartographie de la zone tampon accepté par les parties prenantes	carte actuelle du parc	
		Mettre au point une stratégie pour la protection de la forêt de Déré et des collines de Bossou	Stratégie paysagère incluant les deux forêts Déré et colline de Bossou	Carte des Monts Nimba	

CTX 3.4	conservation relatifs aux pour les ressources humaines, financières et matérielles pour la gestion de l'aire protégée	Renforcer les capacités du site en lui allouant les ressources financières et techniques nécessaires pour accomplir sa mission ;	169 cadres et agents sont postés et opérationnels	liste de personnel disponible au site, conditions de travail précaires	La réserve ne dispose d'aucune ligne budgétaire sécurisée aujourd'hui chose qui complique sa gestion efficace et durable comme pour toute aire protégée
		Former le personnel à des formations spécifiques de gestion d'AP et équiper en équipement de pointe	Nombre des personnes formés et équipements disponible 2021	Liste des équipements disponibles au bureau du site Pas de formation spécialisée pour les agents	
		Effectuer une étude de faisabilité afin de définir un mécanisme financier durable pour le site	Au moins un mécanisme	Pas de lignes budgétaires pour la mise en œuvre des du PTA 2020	
CTX 4.5	conservation relatifs aux i) espèces et plantes phares en voie de disparition, endémiques, envahissantes, exploitées, avec des données insuffisantes ; ii) habitats ;	Mettre en place un système de suivi écologique et une base de données avec références géographiques pour toutes les données scientifiques collectées sur le bien ;	Une base des données fonctionnelles	Existence d'un herbier régional incomplet et non entretenu	Le suivi et la protection intégrale des éléments clés de conservation de la réserve de Nimba requière avant tout

	iii) changement de couverture terrestre et iv) gestion des ressources naturelles de l'aire protégée	Assurer la protection et la conservation à long terme des espèces clés	Augmentation de 50% des espèces clés d'ici 20 ans	6 mois de patrouilles réalisées 2020 et données disponibles	l'actualisation des inventaires
CTX 5.2	conservation relatifs aux pressions et menaces qui pèsent sur l'aire protégée	Identifier et minimiser les pressions/menaces sur la réserve des Monts Nimba à travers la surveillance, la vulgarisation et l'application de la loi, et l'appui à la communauté	Plus ou moins 70% des pressions/menaces identifiées et sensiblement réduites d'ici 5 ans	La méconnaissance des textes et lois L'insuffisance d'appui à la communauté locale	Appliquer l'équité de genre dans l'appui au développement local pour une durabilité
CTX 6.2	conservation relatifs aux changements climatiques qui pèsent sur l'aire protégée	Mise en place d'un système adéquat de suivi des effets de changement climatique permettant d'analyser la tendance de perturbation des conditions écosystémiques	Un système de suivi adéquat mis en place et fonctionnel 2021 Nombre des données collectées par an	Pas de suivi des effets de changement climatique par manque de système	Le Nimba se doit un système de suivi de changement climatique pour le maintien de sa valeur écologique exceptionnelle
CTX 7.2	conservation relatifs au maintien des services écosystémiques et à la	Assurer une gestion durable des ressources naturelles, une utilisation rationnelle des	Nombre d'appui aux communautés	Il existe un rapport détaillé sur les études des	Pour arriver à l'objectif fixé qui est celui d'assurer la

	dépendance des collectivités de l'aire protégée envers ces services	services écosystémiques de la réserve de biosphère des Monts Nimba dans le cadre de l'appui aux communautés riveraines	Rapports des services écosystémiques rendus et disponibles	services écosystémiques (FFI 2012)	protection des ressources naturelles et le maintien des services écosystémiques, des études et/ou des enquêtes actualisées sont nécessaires avec un appui aux communautés riveraines
EVALUATION EFFICACITE DE GESTION					
C1.1	Désignations nationales, régionales ou internationales actuelles de l'aire protégée	Retirer définitivement RBM Nimba de la liste des Sites du patrimoine mondiale en péril	Rapports d'évaluation des institutions internationales (UNESCO, UICN et BISPM)	Constats et recommandations de la mission d'évaluation de l'UNESCO et l'UICN	
C 1.2	conservation des espèces (espèces phares, menacées, endémiques, exploitées, envahissantes ou pour lesquelles les données sont insuffisantes) dans l'aire protégée	Actualiser les inventaires faunique et floristique afin de reconstituer une base de données fonctionnelle dans le but de retirer le site de la liste	Nombre des espèces inventoriées 2021 Une base de données	Pas de base de données 2020 Rapports inventaires 2012	Les derniers inventaires des monts Nimba datent de 2012 par FFI, qui méritent d'être actualisés

		des sites de patrimoine mondial en péril	reconstituée et fonctionnelle		aujourd'hui pour un suivi effectif des espèces clefs de conservation
		Viabiliser la population des espèces phares d'ici 20 ans par la mise en place d'un système de suivi écologique et de surveillance continue	Augmentation de plus ou moins 70% des espèces clefs (ligne de base 2020)	Pas de base de données 2020 Rapports inventaires 2012	
C1.3	conservation pour le maintien des habitats terrestres et marins et les éléments les plus importants de la couverture terrestre, l'utilisation et l'occupation du sol et de l'occupation du sol de l'aire protégée	Les différentes zones sont gérées selon les directives d'une réserve de biosphère en parfaite collaboration avec toutes les parties prenantes	Rapport d'évaluation sur l'Etat écologique de ces habitats Nombre des protocoles d'accord signés et mise en œuvre	Accord de partenariat entre la SMFG et le CEGENS pour l'installation des pare-feux	
C.1.4	conservation pour les effets les plus importants du changement climatique sur l'aire protégée	Faire un suivi permanent du changement climatique dans la zone de la RB des Monts Nimba	Nbre des données collectées en rapport avec le changement climatique	Pas de suivi sur les effets de changement climatique 2020	
		Une station indépendante de recueil des données climatique dans la réserve établie	Une station de collecte des données installée	Pas de suivi sur les effets de changement climatique 2020	

C1.5	conservation pour préserver les services écosystémiques de l'aire protégée	Les différents services écosystémiques sont gérés selon les directives d'une réserve de biosphère en parfaite collaboration avec les parties prenantes	Nbre des ménages ayant bénéficié des services écosystémiques	Rapport des études FFI 2012	
C.2	conservation pour les contraintes ou les facteurs de soutien de l'aire protégée	Renforcer la surveillance du bien, en coopération avec les communautés locales, en recrutant notamment les éco gardes nécessaires et en renforçant les capacités des comités villageois de surveillance récemment créés ;	Nombre d'actions menées avec les communautés en faveur de la protection du parc	Cadre actuel de concertation	
C.3	conservation pour les menaces les plus importantes auxquelles l'aire protégée est confrontée	Identifier les menaces et minimiser sensiblement leurs impacts qui pèsent sur l'aire protégée	Plus ou moins 70% des menaces réduites 2025	Un répertoire des menaces mis en place	
PX	conservation pour la planification de la zone protégée	Elaborer, approuver et mettre ne œuvre un Plan d'Aménagement et de Gestion	Un plan de gestion de la réserve de biosphère approuvé par le MEEF fin 2021	Un PAG de 2014 non adopté	Le nimba travail sans guide car le plan de travail annuel n'est pas issu d'un plan de

		adéquat de la réserve de biosphère des Monts Nimba			gestion ni des analyses d'un système quelconque.
IX	conservation pour les intrants (ressources humaines, financières et infrastructures, équipements et installations) de l'aire protégée	Meubler un cadre organique avec un personnel compétant	169 cadres et agents mutés et formés en des domaines spécifiques	liste de personnel disponible au bureau du site	
		Diversifier les partenaires techniques et financiers	Nombre des conventions de partenariats signés 2022	10 partenaires 2020	
		Doter le site en infrastructures, matériels et équipement de pointe	Nombre des infrastructures réalisées, liste des matériels et équipements de pointe acquis 2022	19 postes de surveillance et un bureau vétustes	
PRX	conservation liés au processus de mise en œuvre de l'aire protégée	Elaborer, adopter et mettre en œuvre un plan d'aménagement et de gestion de la réserve avec l'implication de toutes les parties prenantes	Un plan d'aménagement et de gestion approuvé et mis en œuvre 2022	Existence d'un PAG non adopté	Le PAG élaboré en 2014 n'a jamais été adopté par manque des moyens financiers

C.4. RESULTATS D'ANALYSE SWOT

Après la collecte participative des données, nous avons procédé à une analyse préliminaire par la méthode SWOT qui consiste à classer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui pèsent sur l'AP dans le tableau ci-après :

Tableau 12 : Résultat analyse SWOT RB Nimba

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Valeur et Importance • Désignations • Espèces Clés • Habitats terrestres • Services Ecosystémiques • Adéquation des dispositions législatives et réglementaires • Démarcation de l'aire protégée • Coopération avec les parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de budget sécurisé • Plan de gestion non approuvé • Pas de système d'auto financement • faible mise en œuvre du programme de travail (16,67%) • Insuffisance de l'Éducation environnementale et sensibilisation du public (6.06%) • Inexistence d'un système de suivi / monitoring des valeurs et des aspects d'importance de l'aire protégée (6.67%) • Faible application de la loi (6.06%) • faible capacités et formation du personnel (5.56%) • Insuffisance des Infrastructures, équipements et installations (10.54%)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs de l'aire protégée • Valeur et Importance • Textes juridiques • Statut de l'AP • Le paysage forestier • Potentiels touristique 	<ul style="list-style-type: none"> • Pressions démographique • Pauvreté des communautés riveraines • Braconnage • Feux de brousse • Exploitation minière • Sécheresse • Insuffisance d'IEC



Equipe de collecte



Intervention du Conservateur en Chef



Pause déjeuner



Photo de famille